



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Absents excusés : 1
Ont donné pouvoir : 1
Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, et le trente septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUET.

Présents : Mesdames Joselyne BOLLON, Aurore COMBET, Sandrine BUET et Véronique VELASCO et Messieurs Daniel BOUVIER, Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD, Clément BERLIOZ et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Procuration : Monsieur Jonathan SEMILLON à Monsieur Yannick GERBAUD.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rapport N° RS1 : Avenant au marché de mise aux normes du réseau d'assainissement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

2022-43 – DENOMINATION DES VOIES

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de création/modification suivantes :

- Création de la « place Ambroise CROIZAT » devant la nouvelle école intercommunale.
- Création de « l'espace des associations » (ancien terrain de jeu de la chapelle à Rampeau).
- Création de la « place Franceline PICHET » aux Bonfans.
- Création de la « place Joseph SEMILLON » à la Chaisaz.
- Création du « chemin Vincent CHOURGNOZ » à Plan Mas.
- Création de la « place Abbé PIERRE » devant l'église au Chef-lieu.

De plus, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des modifications de numérotation de certaines habitations situées au Chef-lieu et à la Minière.
- PREND ACTE de la volonté par les propriétaires riverains de dénommer « impasse de la Lauzière » la voie privée non ouverte à la circulation publique desservant leurs habitations à la Chaisaz.
- DECIDE de dénommer le nouveau local technique situé sur le terrain de jeu de la chapelle à Rampeau « remise Jacky PASCAL et ses copains ».

2022-44 – EMPRUNT BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'un emprunt à court terme (2 ans) d'un montant de 500 000€ sur le budget général pour le financement des travaux et investissements inscrits au BP 2022 et dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA correspondant.

2022-45 – BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 74 774€ en section de fonctionnement et 9 500€ en section d'investissement du budget général.

2022-46 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 25 000€ en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement.

2022-47 – PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Suite au départ d'un agent des services techniques en disponibilité pour convenances personnelles, il est proposé de créer un emploi non permanent afin de pourvoir ce poste par ailleurs, il est proposé également de renouveler le contrat d'un agent en charge de l'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des emplois non permanents suivants

- Agent des services techniques affecté à l'entretien des bâtiments et la gestion des gîtes à temps non complet (8h00 hebdo) du 01/11/2022 au 30/04/2023.

Agent des services techniques (voirie, bâtiments, espaces verts, etc...) à temps complet du 01/12/2022 au 30/06/2023.

**2022-48 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les rapports 2020 et 2021 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement.

2022-49 – DELEGATIONS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Le Conseil Municipal, par 1 CONTRE (C. BERLIOZ) et le reste POUR, décide de modifier la délibération N°2020-57M1 relative aux délégations confiées à Monsieur le Maire de la manière suivante :

« 3° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, cette délégation étant accordée pour les marchés et accords-cadres dans la limite des seuils suivants :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| ▪ Fournitures et services | 40 000€ |
| ▪ Travaux | 50 000€ » |

**2022-50 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget général et pour le budget annexe du Grand Filon telle que présentée.

**2022-51 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA
DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX
AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Il est rapporté qu’en raison de disponibilités restreintes, Monsieur Jonathan SEMILLON souhaite être remplacé en qualité de délégué suppléant au SISPH.

Madame Aurore COMBET indique qu’elle rencontre les mêmes difficultés pour assister aux réunions de l’ACA et propose d’être remplacée en qualité de déléguée titulaire.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité la candidature de Madame Véronique VELASCO en qualité de déléguée de l’ACA et du SISPH telle que présentée.

**2022-52 – ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN ET DE JEUX POUR LE FUTUR
PARKING DE ROCHEBRUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité pour modifier sa délibération N°2022-40 du 17/06/2022 par laquelle il approuvait le projet d’acquisition de mobilier urbain dans le cadre de la réalisation d’un parking et d’une aire de jeu à proximité du gîte de Rochebrune pour un montant estimé de 10 000€ HT. Le nouveau montant des travaux est estimé à 11 000€ HT, montant qui servira de base aux demandes de subventions formulées.

**2022-53 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU
RESEAU D’ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DES
HAMEAUX DE PLAN LA TOUR, CHEF LIEU ET ROCHEBRUNE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

En raison de travaux supplémentaires non prévus lors de l'attribution du marché et rendus nécessaires liés à la stabilisation de sols instables, au drainage de terrains et à la réparation du réseau d'eaux pluviales endommagé notamment, un projet d'avenant N°1 d'un montant de 41 149€ HT est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'avenant qui porte le total du marché de travaux à 328 490.50€ HT.

2022-54 - DECLASSERMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DES BONFANS AU PLAN DU BOURG

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Il est rappelé au Conseil Municipal sa délibération N° 2021-99 du 10/12/2021 donnant son accord pour le déclassement et la cession d'une portion du chemin dit des Bonfans au Plan du Bourg.

La transaction étant prévue par acte administratif, il convenait de désigner un représentant de la commune pour la signature de cet acte, désignation qui a été omise en 2021 et qui fait l'objet de la présente délibération aujourd'hui.

Daniel BOUVIER s'interroge sur la longueur de la portion de chemin ainsi déclassée.

Thierry PASCAL précise que la délibération proposée aujourd'hui ne porte que sur la désignation d'un représentant de la commune dans l'acte et que le fond de ce dossier n'est pas remis en question. Il présente donc aux membres du Conseil Municipal le plan cadastral permettant de visualiser le chemin ainsi déclassé tel qu'issu de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Daniel BOUVIER pour représenter la commune dans l'acte.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

N°	DATE	OBJET	COMMENTAIRE
1	10/06/2022	Réalisation d'un dossier technique amiante	Entreprise retenue : APAVE
			Montant : 490€ HT + prix des prélèvements si nécessaires
2	21/06/2022	Travaux de rénovation de l'éclairage public	Entreprise retenue : EURL BUGNON ELECTRICITE
			Montant : 24 427.80€ TTC
3	22/06/2022	Réparation tracteur communal	Entreprise retenue : CHAVANEL SAS
			Montant : 1 971.95€ TTC
4	25/06/2022	Plantation et protection des arbres sur le site d'agroforesterie du Plan du Bourg	Entreprise retenue : SARL SLP
			Montant : 12 414€ TTC
5	01/07/2022	Intervention pour application d'un répulsif contre les chauve-souris au gîte de Rochebrune	Entreprise retenue : ALP RATON LAVEUR
			Montant : 1 260€ TTC
6	01/07/2022	Restauration local remise des pompes	Entreprise retenue : EBC
			Montant : 5 772€ TTC
7	01/07/2022	Restauration mur chef-lieu	Entreprise retenue : EBC
			Montant : 3 950€ TTC

8	08/07/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts LECOMTE Jacques au profit des consorts PASCUAL Pierrick	Bien cadastré A1056, A1057, A1058 et A1415 au lieu-dit LA CHAISAZ et diverses autres parcelles
9	04/08/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts VARD Daniel au profit des consorts MARTIN PETROWICHE Nathalie	Bien cadastré A2033 et A2034 au lieu-dit LA CHAISAZ
10	22/08/2022	Travaux réglage parking mairie	Entreprise retenue : SERTPR Montant : 2 365.32€ TTC
11	30/08/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts DUFRENEY Michel et Cyrille au profit de la SCI MCJM	Bien cadastré C1049, C1050 et C2113 au lieu-dit CHEF LIEU
12	06/09/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts MAILLET Albert au profit de la SCI LES COLLOMBS	Bien situé au lieu-dit LES COLLOMBS
13	07/09/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts LATHUILE Josephine au profit des consorts LATHUILE Joseph	Bien cadastré C1378 au lieu-dit LE REPOSET
14	09/09/2022	Gainage cheminée appartement de la Ferme Pillet	Entreprise retenue : ETS COHENDET Montant : 2 497.59€ TTC
15	13/09/2022	Achat arbres fruitiers projet agroforesterie Plan du Bourg	Entreprise retenue : PEPINIERE LA DEVINIÈRE Montant : 783€ TTC
16	15/09/2022	Fourniture et pose d'accessoires pour le véhicule 4x4 (tri flash, bandes)	Entreprise retenue : ALPETTAZ SAS Montant : 2 125.20€ TTC
17	16/09/2022	Achat balises auto relevables	Entreprise retenue : ADEQUAT Montant : 290.40€ TTC
18	19/09/2022	Renonciation au droit de préemption sur la vente par les consorts RUFFIER Thierry au profit des consorts LAHSSINI Kamal	Bien situé au lieu-dit LES COLLOMBS
19	22/09/2022	Impression bulletin communal 2022	Entreprise retenue : IMPRIMERIE SALOMON Montant : 1 776€ TTC
20	26/09/2022	Remplacement de radiateurs dans les logements de la maison communale	Entreprise retenue : EURL BUGNON ELECTRICITE Montant : 4 351.20€ TTC
21	29/09/2022	Achat guirlandes de Noël	Entreprise retenue : LOIR DIFFUSION Montant : 880.32€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 30 septembre 2022.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 12 décembre 2022.

Le Maire
André BRUNET

la secrétaire de séance
Sandrine BUET